

DES CHAUDIÈRES À BOIS POUR LES COLLECTIVITÉS

Coopeos remplace le mazout par

La coopérative Coopeos installe et entretient dans les collectivités des chaudières à bois recueilli localement. Cette alternative au gaz et au mazout, relativement rare en Belgique, s'intègre dans une logique d'économie circulaire. ●

GÉRY BRUSSELMANS



Bien souvent, les arbres taillés sur les bords d'autoroutes et dans les parcs publics finissent à la déchetterie. Or, ils pourraient être valorisés en bois de chauffage. C'est l'idée développée par Coopeos, coopérative qui propose depuis trois ans l'installation et la gestion de chaudières à bois.

Tout est parti d'un projet développé au Moulin de la Hunelle, situé près de Mons. Ce complexe propose, entre autres, une activité d'entretien de parcs et jardins qui génère chaque année 1.500 m³ de déchets verts. « Ces déchets peuvent être transformés en compost ou être évacués, ce qui représente un coût de 30 à 70 euros par tonne, raconte

Caroline Lambin, cofondatrice de Coopeos. Frédéric Bourgois, actif depuis de nombreuses années dans le secteur du bois-énergie et cofondateur de la coopérative, a tenté de les valoriser en les transformant en copeaux de bois pour alimenter une chaudière. D'autant que le Moulin de la Hunelle développe d'autres activités énergivores, dont une blanchisserie, un restaurant et une menuiserie. »

En activité depuis 2017, cette chaudière à bois a économisé l'équivalent de 150.000 litres de mazout par an grâce à ces déchets verts, évidemment gratuits. L'idée de Coopeos était donc toute trouvée : proposer à des collectivités, comme

DES ENFANTS SENSIBILISÉS

Coopeos a installé et mis en fonctionnement une nouvelle chaudière bois à l'école fondamentale Notre-Dame de Céroux-Mousty. Aujourd'hui, après un hiver presque complet de chauffe, elle a produit près de 120 000 kWh de chaleur via la combustion de 26 tonnes de plaquettes bois (en remplacement de

près de 12.000 litres de mazout), épargnant ainsi près de 33 tonnes de CO₂ ! Dans le même temps, Coopeos invitait les élèves de 5^e année de l'école, sous la houlette de leur institutrice, à participer au défi Génération Zéro Watt, organisé par les facilitateurs Energie Ecole de la Région wallonne. Les résultats viennent

de tomber : en ce qui concerne la consommation d'électricité, grâce à la sensibilisation portée par ces élèves à travers l'école et à leurs actions concrètes, une économie de près de 25% (soit plus de 4000 kWh) a été réalisée par rapport à l'année passée sur la même période.

BRÈVES

Les lanceurs d'alerte de la police désormais protégés

Les policiers qui se plaignent de « situations inacceptables » au sein de la police locale ou fédérale peuvent désormais bénéficier d'une protection en tant que dénonciateurs, en vertu d'une nouvelle loi publiée au *Moniteur*. L'objectif

est de lever l'omerta sur les écarts de conduite de certains agents. Si une « atteinte suspectée à l'intégrité » est signalée, le Comité P, l'organe de contrôle de la police, ouvrira une enquête. Le Comité P peut décider de protéger le dénonciateur pendant trois ans contre d'éventuelles mesures de rétorsion au travail.

Les contrats pour les F-35 se font attendre

En octobre 2018, le gouvernement Michel a décidé d'acheter 34 nouveaux avions de combat à l'américain Lockheed Martin. Un contrat de 4 milliards d'euros. D'après le gouvernement, les retombées économiques de cet achat devraient s'élever à 3,7 milliards d'euros. Des entre-



du bois



PG

des écoles, des hôpitaux, des maisons de repos ou des communes, de remplacer leur chaudière à mazout ou à gaz par un modèle au bois. Outre l'intérêt écologique (remplacement de l'énergie fossile par l'énergie renouvelable), la coopérative entend ainsi construire une filière de revalorisation grâce à des structures locales qui gèrent ces déchets verts.

200.000 euros pour l'installation d'une chaudière

La chaudière à bois ne présente pas qu'un atout environnemental, elle a aussi un impact sur le portefeuille : les copeaux de bois coûtent en moyenne deux fois moins cher que le mazout. Attention toutefois : l'achat d'une chaudière à bois est deux fois plus important que celui d'une chaudière à mazout, sans compter les installations périphériques, comme le silo à bois. Tout compris, l'installation d'une chaudière à bois est trois à six fois plus importante que celle d'une chaudière à mazout, soit quasi 200.000 euros pour certains grands projets.

« Pour limiter les frais, nous proposons des paye-

ments par tranches à travers des contrats de 10 à 15 ans, qui comprennent l'achat et l'installation de la chaudière, et des frais variables liés à la consommation de l'énergie », assure Caroline Lambin. Certes, le réservoir de clients n'est pas illimité. Il s'agit surtout de collectivités soucieuses de l'environnement, qui bénéficient de préférence d'une source de déchets verts à proximité.

L'idée a en tout cas déjà séduit plusieurs clients, dont la brasserie Bertinchamps, située près de Gembloux, ou encore la commune de Nivelles. Les déchets verts récoltés par cette dernière permettent de chauffer des serres de 2.000 m² ! « Tout le monde ne peut pas se chauffer au bois mais il existe en Wallonie une grande source de déchets non valorisés, souligne Caroline Lambin. Nous sommes en contact avec des intercommunales afin de construire une filière de gestion des déchets verts. Ceux apportés par les parcs à conteneurs de Wallonie pourraient faire économiser 60 millions de litres de mazout par an, ce qui entraînerait une réduction considérable de l'utilisation des énergies fossiles. » ●

« LES DÉCHETS APPORTÉS PAR LES PARCS À CONTENEURS DE WALLONIE POURRAIENT FAIRE ÉCONOMISER 60 MILLIONS DE LITRES DE MAZOUT PAR AN. »



prises belges pourraient contribuer à la production des appareils, par exemple en fournissant des pièces ou des matériaux. Elles peuvent également appuyer les travaux de développement via des projets de recherche. Ou participer à l'entretien des appareils. Les premiers exemplaires seront réceptionnés en 2025 à

la base aérienne de Florennes. Malheureusement, les contrats pour les entreprises belges se font attendre. Une situation, semble-t-il, imputable au nouveau système d'achats de l'armée. Avant, quand la Belgique achetait du matériel aux Américains, la Défense réclamait une contrepartie concrète : les Américains étaient

invités à investir dans l'industrie belge et, en échange, notre pays acceptait de payer un peu plus que le prix demandé. L'Europe a considéré qu'il s'agissait d'une aide d'Etat déguisée et ce n'est donc désormais plus permis. La contrepartie est aujourd'hui formulée de manière bien plus vague, d'où un ralentissement du processus. ●